

# Point de situation 27/11/20 – Préfecture Haute Garonne

## 1. Point épidémiologique

Au 27 novembre 2020, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 342 (-15) hospitalisations en cours dont 77 (-3) en réanimation ;
- 271 (+4) personnes décédées ;
- 310 (+9) clusters dont 184 (+18) clôturés

Du 17/11 au 23/11	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	77,9 / 100 000 (-)	81,4 / 100 000 (-)	> 250 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	64,5 / 100 000 (-)	101,8 / 100 000 (-)	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations (régional)	67,16 % (=)	67,16 % (=)	> 30

Pour mémoire, l'évolution de la situation sanitaire s'appuie principalement sur l'appréciation du profil épidémiologique de chaque territoire suite à l'analyse de 3 indicateurs produits par Santé publique France :

- Le taux d'incidence : le nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants.
- Le taux d'incidence chez les personnes âgées : le nombre de cas pour 100 000 habitants chez les plus de 65 ans, sur 7 jours glissants.
- La part des patients COVID dans les réanimations : le nombre de patients COVID+ sur le nombre total de lits occupés en réanimation.

## 2. Précisions sur l'allègement du confinement apportées par le Premier Ministre lors de la conférence de presse de hier matin

Lors d'une conférence de presse ayant eu lieu ce jeudi 26 octobre à 11 heures, le Premier Ministre et plusieurs ministres (Ministre des Solidarités et de la Santé, Ministre de la Culture, Ministre du Travail) ont précisé les mesures qui seront applicables durant les 3 phases d'allègement du confinement :

- **A partir du samedi 28 novembre**

Comme l'avait annoncé le Président de la République, les échanges fructueux avec les représentants des commerçants ont permis d'annoncer la réouverture de tous les commerces et de tous les rayons dans les commerces qui demeuraient ouverts. Cette réouverture ne peut se faire que dans le respect du protocole sanitaire strict qui est le suivant :

- 8 m<sup>2</sup> par client : la jauge maximale d'accueil doit être calculée afin d'assurer, en prenant en compte la surface de vente totale, hors personnels. Dans une logique de rationaliser cette règle, les personnes d'un même foyer venant ensemble seront comptabilisés comme une seule personne.
- Pour les surfaces de plus de 400 m<sup>2</sup> : une personne à l'entrée ou un système de comptage doit s'assurer que cette jauge est respectée.
- Si la configuration des lieux le permet, il faudra définir un sens unique de circulation.
- Assurer une aération du lieu par tout moyen
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée
- Information du public : capacité d'accueil maximale, règles sanitaires et la possibilité de télécharger

l'application TousAntiCovid

- Possibilité d'étendre les horaires d'accueil du public jusqu'à 21 heures pour permettre une répartition des clients sur l'ensemble de la journée
- Les préfets faciliteront les dérogations d'ouverture dominicale pour les commerces.

A compter de cette date, les cours de conduite des auto-écoles pourront également reprendre. Néanmoins, les cours théoriques devront perdurer en distanciel.

Les activités extra-scolaires seront de nouveau autorisées en plein air.

Les visites immobilières seront autorisées, tant pour les professionnels que les particuliers.

Ouverture des commerces culturels (ex : librairies, bibliothèques, archives, galeries d'art, magasins de musique et salles de vente).

Sous réserve de posséder une attestation, les déplacements liés soit à l'activité physique soit à la promenade sont étendus à une durée de 3 heures et un périmètre de 20 km, permettant les pratiques de la chasse et la pêche. Cette dérogation ne permettra pas pour autant d'aller rendre visite à de la famille ou des amis.

Enfin, les lieux de culte vont pouvoir rouvrir, avec une capacité maximale d'accueil du public fixée à 30 personnes. Cette jauge pourra évoluer en fonction de la situation sanitaire. Il est envisagé d'adapter cette jauge en fonction de la capacité globale du lieu.

- **A partir du 15 décembre**

Si les conditions sanitaires le permettent, le confinement sera levé et s'y substituera un couvre-feu. Ainsi, les déplacements seront libres, sans attestation, en dehors des heures de couvre-feu. Néanmoins, entre 21 heures et 7 heures, l'attestation dérogatoire sera toujours en vigueur. Le couvre-feu ne sera pas appliqué les 24 et 31 décembre. Néanmoins, il sera impératif de limiter le nombre de convives à Noël et au Nouvel An ainsi que de respecter un maximum les gestes barrières.

On assistera alors à de nouvelles mesures d'assouplissement :

- pour les mineurs, les activités sportives extrascolaires dispensées en club seront autorisées en plein air comme en salle ;
- les musées, salles de spectacle et cinémas pourront rouvrir en appliquant le protocole sanitaire strict défini lors du couvre-feu précédent. Les séances pourront se terminer à 21 heures et le ticket fera foi afin de rentrer chez soi après 21 heures ;
- les écoles de musique et les conservatoires pourront rouvrir, sauf pour les cours de chant. La dérogation pour les professionnels du milieu artistique restera en vigueur ;
- les voyages touristiques à l'étranger pourront reprendre, de même pour les voyages vers l'Outre-Mer à condition d'être en possession d'un test RT-PCR négatif effectué 72 heures avant le départ.

Néanmoins, certains établissements et lieux ne pourront pas ouvrir à cette date-là :

- les stations de ski : il sera loisible à chacun de se rendre dans ces stations pour s'y promener et dans les commerces (hors bars et restaurants) qui seront ouverts. Cependant, toutes les remontées mécaniques et les équipements collectifs seront fermés au public ;
- les bars, les restaurants et les salles de sport resteront fermés ;
- les centres et colonies de vacances resteront fermés ;
- les casinos et les établissements thermaux resteront fermés. Néanmoins, un travail est en cours pour ouvrir les casinos le 15 décembre.

En ce qui concerne les aides économiques :

- le fonds de solidarité rénové permettra d'ouvrir de nouvelles aides aux établissements fermés

administrativement et aux entreprises qui ne sont pas fermées mais qui sont directement impactées par la crise ;

- De nouvelles aides seront attribuées aux intermittents, travailleurs en « extra » et saisonniers ;
- De nouvelles aides pour les jeunes et les jeunes diplômés en recherche d'emploi.

- **A partir du 20 janvier**

Si la période des fêtes de fin d'année ne s'est pas traduite par un rebond de l'épidémie, alors la levée du couvre-feu sera envisagée ainsi que la reprise d'activité pour les restaurants, les enseignements en présentiel dans l'enseignement supérieur et le retour à un fonctionnement normal dans tous les lycées.

Le Premier Ministre a annoncé que les vaccins et les dépistages feront l'objet d'une communication plus détaillée la semaine prochaine.

Vous trouverez en pièce-jointe la retranscription de cette conférence de presse. Les documents qui y ont été projetés sont téléchargeables via le lien suivant :

<https://www.gouvernement.fr/partage/11904-presentation-du-premier-ministre-sur-l-application-des-mesures-contre-la-covid-19>

### **3. Dispositif de suivi de crise en Préfecture**

Dans cette phase de rebond épidémique, le dispositif de suivi de crise évolue : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Étienne GUYOT*  
*Préfet de la région Occitanie, Préfet de Haute-Garonne*



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Service Communication*

Hôtel de Matignon, le 26 novembre 2020

## **Conférence de presse de M. Jean CASTEX, Premier ministre**

### **Point de situation sur la lutte contre la COVID-19**

**Jeudi 26 novembre 2020**

*Seul le prononcé fait foi*

Mesdames et messieurs,

Mardi soir, le Président de la République vous a présenté notre stratégie de lutte contre le virus et décliné les règles qui s'appliqueront au cours des semaines à venir.

Le 30 octobre dernier nous avons dû décréter un nouveau confinement. La cause en était, en France comme partout en Europe, une très forte et brutale accélération de l'épidémie, qui a surpris tous les pays par son ampleur. Cela nous a conduit à prendre des mesures difficiles, mais moins fortes que lors du premier confinement, dont nous avons su tirer tous les enseignements.

Ces mesures ont suscité de la part de certains d'entre vous de la colère et de l'incompréhension. J'en suis parfaitement conscient, comme je comprends sincèrement la lassitude générale du peuple français et de l'ensemble des peuples face à une épidémie qui se prolonge et qui est souvent imprévisible.

Mais ces mesures étaient nécessaires. Toute l'Europe est confrontée à ce phénomène et tous les États ont dû, selon des modalités dans l'ensemble comparables, prendre comme nous des mesures difficiles.

Aujourd'hui les premiers résultats sont là et je souhaitais mes chers concitoyens, vous en féliciter car vos efforts payent. La pression épidémique reste forte mais elle se réduit. Et elle se réduit en France plus que dans les autres pays européens. Et le fait que ces résultats soient constatés au moment où se dessinent des perspectives positives en matière de vaccin doit nous donner de l'espoir.

En France, les mesures de freinage que nous avons prises ont permis de ralentir nettement la circulation du virus. Alors que nous comptions près de 45 000 nouveaux cas par jour début novembre, nous sommes redescendus, en moyenne sur les 7 derniers jours, à 17 000 cas par

jour. Le taux de reproduction du virus, le fameux R, est aujourd'hui estimé à 0,65, soit le niveau atteint lors du premier confinement, et un des niveaux les plus bas d'Europe. Il est encore supérieur à 1 chez la plupart de nos voisins – l'Italie, l'Allemagne, la Suisse – ce qui signifie que, chez eux, l'épidémie progresse encore.

Conformément à ce que nous attendions, ces évolutions favorables se traduisent désormais sur le système hospitalier. Chaque semaine je me rends dans des hôpitaux. Ces derniers jours encore, à Dijon et à Brest. À chaque fois, j'y constate le courage et la détermination de nos soignants, mais aussi leur fatigue et leur usure face à cette longue épreuve. Je veux à nouveau leur rendre hommage et leur adresser, en votre nom, nos immenses remerciements pour leur dévouement.

La situation s'améliore, grâce aux efforts de tous. Mais ces chiffres, pour encourageants qu'ils soient, restent encore fragiles. La situation en cette fin novembre se présente différemment qu'en mai dernier, lors de la sortie du premier confinement : les conditions climatiques hivernales et l'approche vacances de fin d'année sont deux facteurs de risque importants que nous n'avions pas rencontrés au printemps dernier. Nous ne pouvons donc pas baisser la garde.

Notre objectif est de permettre un retour par étapes à une vie plus normale, de vous permettre de passer les fêtes de fin d'année avec vos proches, tout en limitant au maximum le risque de reprise épidémique.

Il est donc prématuré de parler de déconfinement. Il est surtout indispensable de ne pas baisser la garde. Cependant, comme nous nous y étions engagés, la dynamique constatée nous permet, ainsi que le Président de la République l'a annoncé hier, de passer à une étape suivante de la stratégie progressive que nous avons adoptée.

Cette stratégie repose sur des principes simples : nous autorisons le redémarrage progressif de certaines activités en les entourant de règles sanitaires protectrices, et nous maintenons fermées plus longtemps des activités présentant un risque sanitaire plus avéré, notamment parce que le port du masque ou le respect des gestes barrières n'y sont pas complètement possibles.

La première phase qui s'ouvrira donc samedi 28 novembre au matin sera une phase d'allègement du confinement avec la reprise d'un certain nombre d'activités. Les déplacements resteront contraints et l'attestation obligatoire pour toutes les sorties du domicile.

Le 15 décembre s'ouvrira une deuxième phase avec un système de couvre-feu à 21h, sur l'ensemble du territoire, qui remplacera le confinement. L'attestation sera supprimée en journée mais restera obligatoire en soirée.

Le 20 janvier, si la période des fêtes de fin d'année ne s'est pas traduite par un rebond de l'épidémie, alors nous pourrions envisager de lever le couvre-feu et d'autoriser la reprise d'activité pour les restaurants, les enseignements en présentiel dans l'enseignement supérieur et le retour à un fonctionnement normal dans tous les lycées.

Tout au long de cette période, le télétravail restera la règle et devra être le plus massif possible. Les partenaires sociaux, car c'est leur rôle, ont entamé une négociation qui est en cours et dont nous attendons un aboutissement positif. Plus que jamais mes chers concitoyens le dialogue social est indispensable dans notre pays, et j'allais dire le dialogue tout court.

Vous l'avez compris, nous devons avancer par étape et nous devons vous donner de la visibilité. Mais nous ne pourrons franchir chacune de ces étapes que si la situation épidémique nous le permet, si l'évolution favorable que nous observons se poursuit, si la pression sur nos services hospitaliers se réduit.

Je vais demander à Olivier VÉРАН de nous faire un point sur la situation actuelle et sur ce que nous projetons pour les prochaines semaines si nous restons tous, individuellement et collectivement, attentifs et responsables.

\* \*  
\*

La période qui s'ouvre nous place dans un équilibre fragile : le temps est venu d'alléger progressivement les contraintes mais en étant conscients qu'en cas de relâchement, la situation pourrait se dégrader rapidement à nouveau. Nous voulons, nous devons permettre une reprise d'un certain nombre d'activité, mais nous devons aussi éviter un « stop and go » qui serait épuisant pour notre pays. Ces cinq semaines seront donc décisives. Nous serons en capacité de respecter cet équilibre si chacun, comme je le dis inlassablement, fait preuve de responsabilité et respecte les règles que nous allons nous fixer.

Avec les ministres présents autour de moi, nous allons maintenant vous présenter précisément les règles applicables dans chacun des grands domaines de la vie économique et sociale pour les semaines à venir.

Vous l'avez compris : les préoccupations sanitaires demeurent déterminantes. S'agissant des commerces, je sais que l'attente était forte. Compte tenu de l'évolution positive de la situation sanitaire et des échanges très fructueux qui ont eu lieu avec les professionnels durant ces dernières semaines, l'ensemble des commerces qui étaient jusque-là fermés, quelle que soit leur taille, pourront rouvrir samedi 28 novembre, comme l'a décidé le Président de la République. Par conséquent, les mesures de fermeture de certains rayons dans les grandes surfaces, que nous avons prises afin de garantir l'équité de traitement entre les commerces, seront levées également à cette date. Cette réouverture devra se faire dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé, fruit des concertations qui ont eu lieu ces dernières semaines avec les représentants des professionnels, et qui prévoit une augmentation de la jauge de densité pour l'accueil du public – d'ailleurs alignée sur les pratiques de nos principaux voisins. Le ministre Alain GRISSET va détailler ce protocole.

\* \*  
\*

Dès le 28 novembre, les autoécoles pourront également reprendre leur activité de préparation aux épreuves pratiques du permis de conduire dans le respect du protocole sanitaire qu'elles appliquaient précédemment. Mais la préparation des épreuves théoriques continuera de se faire à distance. La reprise des visites immobilière sera également autorisée à cette même échéance pour les professionnels, comme les particuliers, là encore dans le respect du protocole sanitaire applicable. De même pour les services à domicile.

En revanche, les bars et les restaurants resteront fermés, jusqu'au 20 janvier. Il s'agit d'une décision extrêmement difficile à prendre. Mais elle est nécessaire.

Pourquoi ? Les études scientifiques démontrent que ces établissements, en dépit des protocoles sanitaires exigeants et de la forte volonté des gestionnaires de les appliquer, resteront des lieux de contamination virales élevée. On ne peut en effet y porter le masque de façon continue, le respect des gestes barrière et de distanciation physique y est plus difficile, la durée du séjour y est plus prolongée qu'ailleurs et ils sont en lieu clos, la période de l'année nous permettant de recourir aux terrasses beaucoup moins qu'au printemps et à l'été dernier.

Ce virus décidément très pernicieux nous oblige à fermer des établissements qui symbolisent la convivialité et surtout un art de vivre à la française. C'est pour moi, pour nous tous, une décision très difficile, très pénible. Aussi, nous allons très fortement accompagner les professionnels de ce secteur : financièrement d'abord, en veillant à ce qu'ils puissent tenir le coup – j'y reviendrai. Nous allons les aider par des marques de solidarité, en recourant le plus possible à la vente de repas à emporter, en leur portant une attention individualisée, territoire par territoire. En leur offrant aussi des perspectives : d'abord en préparant les conditions de réouverture dès que ce virus sera maîtrisé – et cela arrivera ! Et puis nous pourrions faire de 2021 l'année de la gastronomie française, valoriser le savoir-faire de nos bars et restaurants, inciter à la reprise de la consommation le moment venu, les aider à moderniser leurs outils de travail. Je vais désigner à mes côtés une personnalité qualifiée pour préparer ce grand chantier, en lien étroit avec la profession.

À partir de samedi, vous pourrez également vous déplacer davantage à l'extérieur. La limite des 1 km -1 heure va passer à 20 km – 3 heures, afin de permettre à chacun de sortir à l'extérieur, pour marcher, faire du sport, profiter de la nature. Mais elle ne vise pas à permettre des visites à des amis ou à la famille.

Dans ce cadre, les activités sportives individuelles de plein air seront possibles. Vous pourrez donc, par exemple, courir dans l'espace public ou pratiquer votre sport individuel dans un stade ou un terrain de sport découvert, comme par exemple le tennis, l'équitation, l'athlétisme. Il sera également autorisé, dans ces mêmes limites, de chasser et de pêcher.

Le 15 décembre, toutes les activités extrascolaires pour les enfants, qu'elles se déroulent en intérieur ou en extérieur, pourront reprendre. Nous savons que c'est une mesure très attendue par les familles. Les activités sportives pratiquées en club sont un élément majeur d'épanouissement pour les enfants et c'est aussi la reconnaissance du rôle central joué par les associations dans la vie sociale de notre pays. En revanche, les adultes ne pourront pas pratiquer de sport dans les salles de sport ni reprendre les sports collectifs ou de contact en extérieur avant le 20 janvier.

C'est également le week-end prochain qu'interviendra la réouverture des lieux de culte, mais elle ne peut être que progressive. En effet les lieux de culte ont été, en France comme ailleurs, des lieux de contamination et la circulation vitale demeure encore forte. Ces lieux accueilleront d'abord 30 personnes dans le respect des règles sanitaires, puis cette jauge évoluera progressivement en fonction de la situation sanitaire et de l'échéance du 15 décembre. Comme dans d'autres établissements recevant du public, il pourra s'agir d'une jauge fonction de la capacité globale d'accueil. Les discussions se poursuivent avec les autorités religieuses.

La Culture a payé et paie encore un lourd tribut à la crise. Je veux remercier les artistes, les directeurs de lieux, les producteurs, les exploitants de salle, les acteurs de la culture en général qui se sont adaptés à chaque fois depuis mars, et j'ai eu beaucoup de contacts avec eux. L'État a été au rendez-vous pour les accompagner et continuera de l'être dans les prochains mois.

Dès samedi, les commerces culturels, que ce soit les librairies, les disquaires, les galeries d'art, les magasins d'instruments de musique, pourront rouvrir, comme tous les autres commerces, dans le cadre de protocoles sanitaires concertés avec les professionnels concernés. À compter de samedi également, les bibliothèques et les archives seront de nouveau accessibles au public.

À partir du 15 décembre, sous réserve de l'évolution positive de la situation sanitaire, les musées, les cinémas et les salles de théâtre pourront rouvrir, dans le respect des protocoles sanitaires qui avaient été élaborés lors du couvre-feu. Je demande à Madame la ministre de la Culture de préciser le fonctionnement de ces dispositifs.

\* \*  
\*

J'évoque maintenant la période des vacances de fin d'années pour vous préciser qu'à compter du 15 décembre, vous pourrez vous déplacer librement entre régions.

Pour les déplacements vers et depuis les territoires ultramarins, la production d'un test PCR négatif datant de moins de 72 heures est obligatoire. Les règles variant selon les territoires, il est impératif, là aussi, de se renseigner lors de la préparation du voyage.

Les déplacements vers l'étranger seront possibles. Compte tenu de l'évolution rapide de la pandémie dans le monde, il sera indispensable de se tenir informé avant d'envisager tout déplacement, en consultant les conseils aux voyageurs du Ministère des affaires étrangères au regard en particulier de la situation sanitaire dans le pays de destination et des éventuelles restrictions en matière d'accès et de séjour.

Les centres de vacances et les colonies de vacances ne pourront pas rouvrir pour les vacances de fin d'année.

S'agissant des stations de sport d'hiver, nous avons estimé que la circulation épidémique, mais aussi la situation des hôpitaux dans les régions concernées, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne Franche Comté, ne nous permettent pas d'envisager une ouverture pour la période de Noël.

La France relaie du reste la position de la commission européenne visant à une position harmonisée en Europe, sur le sujet, dans le sens de la prudence.

Quelle que soit l'importance des efforts que sont prêts à consentir les gestionnaires et responsables de ces stations, il ne serait en effet pas prudent de laisser se rassembler des flux très importants de population, avec des activités sollicitant par ailleurs les services hospitaliers. Mais bien entendu, il sera loisible à chacun de se rendre dans ces stations pour profiter de l'air pur de nos belles montagnes, des commerces (hors bars et restaurants) qui seront ouverts. Simplement toutes les remontées mécaniques et les équipements collectifs seront fermés au public.

Bien entendu, nous avons engagé avec les élus des vallées concernées et les professionnels du secteur des discussions en vue d'une part d'indemniser les pertes de recettes occasionnées et d'autre part de préparer au mieux la période suivante, à partir de janvier, où, nous l'espérons, grâce aux mesures que nous prenons aujourd'hui, l'amélioration attendue de la situation sanitaire nous permettra une ouverture plus large. Nous réglerons également la situation des saisonniers, dont je n'ignore ni le rôle ni le poids dans cette activité très importante pour notre pays.

Nous avons décidé avec le Président de la République que le couvre-feu serait levé, à titre dérogatoire, les 24 et 31 décembre prochains afin de vous permettre de retrouver vos proches. Cela ne veut pas dire que nous pourrions fêter Noël ou Nouvel An comme les années précédentes. La littérature scientifique et notre propre expérience, notamment des vacances d'été, ont montré que ces moments de rassemblements, festifs et amicaux, où l'on baisse la garde, où l'on porte moins le masque, sont particulièrement risqués. Il est donc impératif que vous limitiez le nombre de personnes à table et évitiez les rassemblements trop nombreux. Nous préciserons, avec le ministre des solidarités et de la santé, avant les fêtes, les recommandations concrètes que nous vous adresserons.

Notre stratégie d'un confinement adapté a permis, bien plus qu'au printemps, de préserver notre activité économique, et c'est aussi une bonne nouvelle. Pour autant, nous faisons face à une crise économique et sociale d'une ampleur inédite. Depuis le début, nous avons déployé de nombreux dispositifs d'aide pour soutenir notre économie. Ces dispositifs sont parmi les plus complets et plus performants d'Europe.

Face à la deuxième vague et au deuxième confinement, j'ai voulu accentuer et amplifier encore nos dispositifs de soutien. Et nous allons continuer à le faire. Nous allons ainsi renforcer l'aide économique aux secteurs les plus durement touchés par la crise. Notre objectif est de permettre aux entreprises qui ne pourront pas rouvrir avant le 20 janvier 2020, de couvrir intégralement leurs charges et d'éviter par tous les moyens qu'elles soient acculées à mettre la clé sous la porte.

Les dispositifs d'exonération des charges sociales et de chômage partiel, permettent déjà de couvrir leurs charges salariales et de préserver les emplois. Il restait à mieux couvrir leurs charges fixes, ce que nous faisons avec le fonds de solidarité d'urgence que nous avons déjà porté de 1500 à 10 000 € par mois, ce qui répond aux besoins des petites entreprises. Pour répondre aux besoins des entreprises de taille plus importante et qui ont des charges fixes plus élevées, nous avons souhaité, comme le président de la République l'a annoncé, que le Fonds de solidarité évolue. Ainsi à partir de décembre, chaque entreprise fermée à cause du confinement pourra recevoir, chaque mois, soit 10 000 €, soit si c'est plus avantageux, une compensation représentant 20 % du chiffre d'affaires réalisé sur la même période l'année précédente. Cela concernera notamment les restaurants, les bars, les salles de sport, les discothèques, tous les établissements qui resteront fermés administrativement.

Au-delà de ces secteurs, nous devons aussi répondre à la situation des entreprises qui ne sont pas administrativement fermées mais dont l'activité est directement impactée par les mesures de restriction sanitaire. Je pense aux hôtels, aux entreprises du tourisme ou de l'événementiel qui subissent une baisse massive de leur activité. Ces entreprises pourront également bénéficier de ce nouveau fonds de solidarité, dès lors que leur chiffre d'affaires s'est réduit d'au moins de

moitié, avec un niveau d'aide qui se situera entre 15 et 20 %, selon le niveau de baisse de chiffre d'affaires qu'elles ont subi.

Nous allons également renforcer l'aide que nous proposons aux saisonniers, intermittents et travailleurs en « extra ».

Pour tous les salariés, qui l'année dernière travaillaient beaucoup en alternant des contrats courts et des périodes de chômage dans des secteurs aujourd'hui totalement sinistrés par la crise, nous allons leur assurer à partir du 1er novembre une garantie de ressources de 900 euros par mois jusqu'en février 2021.

Il s'agit d'une réponse exceptionnelle pour les 400 000 « extras » de la restauration, les intermittents de l'événementiel ou d'autres secteurs, inscrits à Pôle emploi, qui ont vu cette année leurs revenus baisser drastiquement. La ministre du Travail va en détailler les modalités.

\* \*  
\*

Je souhaite enfin que nous en fassions encore plus pour les jeunes qui sont les premières victimes de la crise et dont un nombre croissant risque de se trouver dans la difficulté.

La raréfaction des petits jobs accroît le risque de précarité pour les étudiants. C'est pourquoi j'ai décidé que nous allons créer 20 000 jobs étudiants dont la mission sera de venir en soutien des étudiants décrocheurs, notamment au cours des premières années. Ces contrats seront passés par les universités pour une durée de 4 mois à raison de 10 heures par semaine. Cela représentera un investissement de l'État de 50 millions d'euros.

Nous allons également doubler pendant la période de crise le budget alloué aux CROUS pour verser des aides financières d'urgence à des étudiants en situation de précarité. Ces aides aideront ainsi 45 000 jeunes supplémentaires à se loger et à se nourrir. Elles représenteront un coût de 56 millions d'euros sur les prochains mois.

Mais au-delà de la période des études, la crise économique pénalise l'insertion des jeunes sur le marché du travail. C'est pourquoi nous avons lancé, dès juillet dernier, le plan « 1 jeune 1 solution », un plan massif de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes. Comme la crise dure, nous renforçons encore notre dispositif.

Nous doublerons l'année prochaine le nombre de bénéficiaires de la garantie jeunes par rapport à 2020 : ce ne sont pas 100 000 mais au moins 200 000 jeunes qui pourront en bénéficier, dont des jeunes très exclus.

Nous devons aussi aider les jeunes diplômés, qui ont fini leurs études et ont de vraies difficultés, compte tenu de la crise, à trouver leur premier emploi. Nous leur proposerons un dispositif spécifique qui conjuguera un accompagnement soit par l'APEC, soit par Pôle Emploi et le bénéfice d'une allocation financière.

Je cède la parole à Élisabeth BORNE afin qu'elle précise notre action.

\* \*  
\*

Je tiens à remercier toutes celles et ceux, les parlementaires, les partenaires sociaux, les associations caritatives, les services de l'État, avec lesquels nous sommes en permanence en contact, de nous avoir signalé tous ces cas individuels, toutes ces situations particulières que les dispositifs généraux jusqu'alors en place ne nous avaient pas permis de prendre en pleine considération.

Toutes ces mesures, nous les assumons d'autant plus qu'au-delà des impacts économiques et sociaux de la crise, s'ajoutent aussi les dégâts psychologiques que provoquent le confinement et son lot d'angoisses et d'incertitudes. Comme la souhaité le Président de la République, j'ai demandé au ministre de la Santé et des Solidarités de mettre en place un dispositif de soutien et de prise en charge des personnes qui en auraient besoin.

Mes chers concitoyens, le Gouvernement vous précisera, la semaine prochaine, sa nouvelle stratégie tester / alerter / protéger / soigner. Il vous présentera également la stratégie et l'organisation que nous mettons en place pour le vaccin.

La situation sanitaire de notre pays s'améliore. C'est le résultat des mesures que nous avons prises pour freiner la circulation du virus ainsi que de la discipline de chacune et chacun d'entre vous. Cela nous permet de réduire la pression pesant sur nos hôpitaux et nos soignants, mais aussi d'envisager plus sereinement les fêtes de fin d'année auprès de nos proches.

Cela suppose la mobilisation de tous. Le cadre est clair : la lutte contre l'épidémie va solliciter encore fortement notre sens des responsabilités pendant encore plusieurs mois et le retour à une vie tout à fait normale n'est pas pour tout de suite. Plus que jamais, le courage et la solidarité nous aideront à franchir l'épreuve que nous traversons.

Je me tiens à votre disposition pour répondre, avec les ministres, à vos questions. Depuis hier soir, j'ai reçu de très nombreuses questions sur mon compte Instagram, vous pouvez d'ailleurs continuer à m'y interroger : j'y répondrai dès cet après-midi et j'essaierai d'apporter au plus grand nombre d'entre elles des éclaircissements, des clarifications et des perspectives.

Je vous remercie.